



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## accidents

Question écrite n° 45559

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet de la violence routière, première cause de mortalité chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans. A son arrivée au ministère, il s'était fixé comme objectif de diviser par deux en cinq ans le nombre de victimes sur nos routes. A la lecture du bilan de la sécurité routière, on apprend que le nombre de tués a baissé en 1999 par rapport à 1998 de 4,8 %. Ce résultat encourageant est cependant à relativiser au regard de la hausse de 5,6 % enregistrée en 1998 par rapport à 1997, ce qui nous ramène en 1999 aux chiffres de 1997 avec plus ou moins 8 000 morts par an. Il souhaiterait en conséquence d'une part connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre pour réduire effectivement les conséquences de la violence routière et, d'autre part, qu'il dresse un premier bilan du résultat des dispositions adoptées en 1999.

### Texte de la réponse

Entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000, 7895 personnes ont trouvé la mort sur les routes. Ce bilan est en diminution de 6,5 % par rapport à l'année de référence de 1998 et constitue le niveau le plus bas depuis quarante ans. Malgré les progrès obtenus, le résultat reste inacceptable. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en oeuvre d'une politique volontariste associant, d'une part, des mesures de prévention et de sensibilisation pour faire évoluer les comportements et, d'autre part, des contrôles et des sanctions pour ceux qui ne respectent pas les règles du code de la route. L'un des objectifs du comité interministériel de sécurité routière (CISR) qui s'est tenu le 2 avril 1999 a été d'améliorer l'efficacité des contrôles et des sanctions. Ont ainsi été décidés l'accroissement des contrôles, un plan d'équipement des forces de l'ordre en moyens modernes de contrôle de 160 millions de francs, des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route et le choix de la sécurité sur la route comme « grande cause nationale » de l'an 2000. Le dispositif de contrôle sur les routes a été notablement renforcé lors des derniers grands week-ends de mai à juin. Cet effort est reconduit à l'occasion des déplacements importants durant l'été. Parallèlement, plusieurs campagnes de sensibilisation sont lancées à chaque moment clé de l'été. Parce que la règle est trop souvent discutée et trop largement transgressée, une campagne de communication sur la justification du respect de la règle a débuté le 29 juin à la radio. Au même moment, cinq témoignages, issus de la dernière campagne réalisée par M. Raymond Depardon pour la sécurité routière, sont diffusés sur toutes les chaînes nationales ainsi que dans de nombreuses salles de cinéma. Par ailleurs, la loi portant diverses mesures relatives à la sécurité routière a été promulguée le 18 juin 1999. Un dispositif d'ensemble ayant autant un aspect préventif et pédagogique que proprement répressif est désormais en place pour amener les automobilistes à mieux garantir leur sécurité et celle des autres. La mise en oeuvre de toutes les dispositions de la loi nécessite de nombreuses mesures d'application mises en oeuvre progressivement, dont la plupart sont désormais en vigueur et les résultats ne peuvent pas encore être mesurés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Foucher](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45559

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2000, page 2556

**Réponse publiée le :** 11 septembre 2000, page 5267